



Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL  
**Séance du 10 mars 2026**

*L'an deux mille vingt-six, le dix mars à dix-huit heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. BOULVAIS David, Maire.  
La convocation du Conseil Municipal ainsi que l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 6 mars 2026 et affichés à la mairie le 6 mars 2026*

*Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que 13 membres sont présents, le quorum est atteint.*

**Présents (13) :** BOULVAIS David, CARO Fabrice, DIABAT Françoise, TREGARO Nicolas, BESNARD Daniel, ETIENNE Brigitte, FLOQUET Freddy, GUILLAUME Guénnolé, LE SOURD Michel, MAUGUIN Armandine, RICHARD Magali, TATTEVIN Gilles, TOMMERAY Magali.

**Absents excusés (2) :** GICQUEL Céline, JUIN Patrice

**Pouvoirs :** néant

**Secrétaire de séance (article 2121-15 du CGCT) :** CARO Fabrice

**Approbation du procès-verbal du 27 février 2026**

*A l'unanimité, les conseillers municipaux valident le procès-verbal du 27 février dernier*

**Désignation du secrétaire de séance**

*Le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précisent les articles L 5211-1 et L2121-15 du code général des collectivités territoriales.*

*Conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

*Le Conseil Municipal désigne Fabrice CARO en tant que secrétaire de séance.*

**Budgets**

**I - Comptes financiers Unique 2025 – Budget Commune**

*Suite à une panne informatique de grande ampleur, la Direction Générale des Finances Publiques n'était pas en mesure de valider les comptes de gestion dématérialisés. Les comptes financiers uniques n'ont donc pas pu être votés le vendredi 27 février (en même temps que les budgets primitifs).*

*Le problème étant résolu, et vu les prochaines élections prévues le 15 mars 2026, nous avons préféré reconvoquer un conseil municipal afin de valider les chiffres de 2025 avec les élus du mandat actuel.*

*Les conseillers municipaux reçoivent les tableaux synthétiques des chiffres réalisés en 2025 pour le budget principal de la commune, du lotissement des Hironnelles et du lotissement le clos des châtaigniers. Les chiffres sont détaillés par chapitre, le détail par article a été présenté en réunion de travail le jeudi 19 février.*

Le compte financier unique retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'année 2025, il remplace l'ancien compte administratif + compte de gestion, il est validé par la Trésorerie (Direction des Finances Publiques)

Monsieur Le Maire donne la parole à Mr Fabrice CARO, Adjoint au Maire, pour mettre au vote le CFU 2025, lequel est arrêté aux sommes suivantes :

<b>COMMUNE</b>	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	525 593,92 €	792 670,16 €
Recettes	639 063,82 €	961 387,73 €
<b>Résultat 2025</b>	<b>113 469,90 €</b>	<b>168 717,57 €</b>
report 2024	166 498,64 €	-239 535,58 €
Résultat cumulé	279 968,54 €	-70 818,01 €

Le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, avec 1 ABSTENTION, 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, les membres du conseil municipal, approuvent le compte de gestion 2025.

## 2-Affectation des résultats – Budget principal commune

Après avoir entendu les chiffres du CFU (Compte Financier Unique) de l'exercice,

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement)

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

	RÉSULTAT DE CLOTURE 2024	MONTANT AFFECTÉ A LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN 2025	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A RÉALISER 2025	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	-239 535,58		<b>+168 717,57</b>	RAR Dépenses	+0,00	-70 818,01
				+0,00		
				Recettes		
				+0,00		
FONCTIONNEMENT	+504 034,22	+337 535,58	<b>+113 469,90</b>			+279 968,54

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2025

279 968.54 €

Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement

Commune de CRUGUEL

séance du 10 mars 2026

et/ou exécuter le virement prévu au BP (art 1068)  
Solde disponible affecté comme suit :

70 818.01 €

Affectation complémentaire en réserves art 1068	0
Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté ligne R002	209 150 .53
Total affecté à l'art 1068	70 818.01 €
Résultat d'Investissement reporté au BP 2026 ligne D001	70 818.01

VU l'instruction budgétaire et comptable M57

VU la fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public

VU la balance et le tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable

VU l'absence de restes à réaliser établi au 31 décembre 2025

VU la reprise anticipée des résultats validée lors du conseil municipal du 27 février 2026

Le conseil municipal décide, avec 0 ABSTENTION, 13 voix POUR, 0 voix CONTRE :

- D'autoriser le report des résultats de l'exercice 2025 pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, de la manière présentée ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

### **3-Comptes financiers Unique 2025 – Budget Lotissement des hirondelles**

Monsieur Le Maire donne la parole à Mr Fabrice CARO, Adjoint au Maire, pour mettre au vote le CFU 2025, lequel est arrêté aux sommes suivantes :

<b>LOTISS HIRONDELLES</b>	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	29 684,85	0,00
Recettes	24 438,53	29 684,37
<b>Résultat 2025</b>	<b>-5 246,32</b>	<b>29 684,37</b>
report 2024	5 246,32	-29 684,37
Résultat cumulé	0,00	0,00

Le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, avec 1 ABSTENTION, 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, les membres du conseil municipal, approuvent le compte financier unique de 2025.

### **4-Comptes financiers Unique 2025 – Budget Lotissement le clos des châtaigniers**

Monsieur Le Maire donne la parole à Mr Fabrice CARO, Adjoint au Maire, pour mettre au vote le CFU 2025, lequel est arrêté aux sommes suivantes :

<b>LOTISS châtaigniers</b>	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	73 285,37	73 285,37
Recettes	73 285,37	0,00
<b>Résultat 2025</b>	<b>0,00</b>	<b>-73 285,37</b>
report 2024	0,00	0,00
Résultat cumulé	0,00	-73 285,37

Le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, avec 1 ABSTENTION, 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, les membres du conseil municipal, approuvent le compte financier unique 2025.

#### **5-Budget Lotissement le clos des châtaigniers – Affectation des résultats**

Après avoir entendu les chiffres du Compte Financier Unique de l'exercice,

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement)

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

	RÉSULTAT DE CLOTURE 2024	MONTANT AFFECTÉ A LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN 2025	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A RÉALISER 2025	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	0		-73 285.37	RAR Dépenses	+0,00	-73 285.37
				+0,00		
				Recettes		
				+0,00		
FONCTIONNEMENT	0	0	0			0

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves art 1068	0
Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté ligne R002	0
Total affecté à l'art 1068	0€
Résultat d'Investissement reporté au BP 2026 ligne D001	73 285.37 €

VU l'instruction budgétaire et comptable M57

VU la fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public

Commune de CRUGUEL

séance du 10 mars 2026

VU la balance et le tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable  
 VU l'absence de restes à réaliser établi au 31 décembre 2025  
 VU la reprise anticipée des résultats validée lors du conseil municipal du 27 février 2026

Le conseil municipal décide, avec 0 ABSTENTION, 13 voix POUR, 0 voix CONTRE :

- D'autoriser le report des résultats de l'exercice 2025 pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, de la manière présentée ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

**6-Lotissement le clos des châtaigniers – surfaces définitives -validation d'une vente – permis d'aménager modificatif**

Suite au bornage définitif du lotissement « le clos des châtaigniers », 2 terrains ont subi une modification de surface :

-lot 17            ~~896 m<sup>2</sup>~~            870 m<sup>2</sup> (repositionnement du chemin piéton)  
 -lot 21            ~~610 m<sup>2</sup>~~            611 m<sup>2</sup>

Il convient donc de re-délibérer, car la vente du lot 21, avait été validé pour une surface de 610 m<sup>2</sup> (délibération du 11 décembre 2025)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- autorise la vente du lot 21, d'une surface de 611 m<sup>2</sup>, à Mr et Mme Thierry Alexis (adresse exacte = 4 impasse des châtaigniers, parcelle AB 304) au prix de 45 € TTC le m<sup>2</sup>.
- autorise le Maire à déposer un permis d'aménager modificatif afin que la surface du lotissement soit corrigée et corresponde au plan de bornage définitif, avec les numéros de parcelles définitive (ZI)

**7-Questions et informations diverses**

- \*Passage d'une rando moto le dimanche 12 avril (contre la sclérose en plaque)
- \*Les point de collecte des bacs déchets ont été matérialisés au sol, par les agents de Ploërmel Communauté
- \*demande d'élagage d'un chêne sur une propriété communale aux Landes

Délibérations numérotées de 1 à 7  
 Fin de séance à 19H15

1	CFU – budget commune	Approuvé
2	Affectation du résultat – budget commune	Approuvé
3	CFU – budget lotissement des hirondelles	Approuvé
4	CFU – budget lotissement le clos des châtaigniers	Approuvé
5	Affectation du résultat – lotissement le clos des châtaigniers	Approuvé
6	Lotissement le clos des châtaigniers – surfaces définitives - validation d'une vente – permis d'aménager modificatif	Approuvé
10	Questions diverses	

Le Maire et le secrétaire de séance ont signé :

Nom et prénom	Signature	Nom et prénom	Signature
BOULVAIS David		CARO Fabrice	

